


# Devenir ingénieur par la voie de l'apprentissage dans l'enseignement supérieur agronomique public

- **Vous avez moins de 30 ans** et un projet professionnel clairement identifié.
- **Vous êtes titulaire d'un BTSA**, d'un BTS, d'un DUT, d'une licence professionnelle ou vous préparez un de ces diplômes.
- **Vous souhaitez reprendre vos études ou les poursuivre pour devenir ingénieur** tout en étant salarié, dans des domaines variés comme l'agronomie, l'agroalimentaire, l'horticulture, le paysage, l'environnement ou la gestion de l'entreprise agricole.
- **Vous pouvez bénéficier d'une formation alternant** périodes en entreprise et périodes en école avec un double tutorat : maître d'apprentissage en entreprise et enseignant chercheur en école d'ingénieur.



**Les candidats souhaitant suivre la formation d'ingénieur par la voie de l'apprentissage passent un concours commun national.**



**Un large choix d'école formant des ingénieurs par la voie de l'apprentissage :**



## Le concours

Ce concours est commun à l'ensemble des écoles d'ingénieurs de l'enseignement supérieur agronomique public proposant une formation par la voie de l'apprentissage.

### → Janvier

Inscription au concours :  
3 vœux maximum,  
correspondant à 3 cursus ingénieur par apprentissage.

### → Mars

Épreuves d'aptitude :  
- examen des dossiers ;  
- épreuves écrites : anglais + analyse et synthèse de documents techniques et scientifiques.

### → Avril

Si admissible, entretien d'admission avec un jury dans chaque école où le candidat a postulé.

### → Mai

Résultats communiqués début mai pour permettre aux candidats, accompagnés par les écoles, de trouver un contrat d'apprentissage.

